
Rapport du Président

Proposition de prêt

République du Cameroun

Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole

Numéro du projet: 2000003903

Cote du document: EB 2022/137/R.35

Point de l'ordre du jour: 16 a) iii) a)

Date: 15 novembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 58.

Questions techniques:

Sana Jatta

Directeur régional par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: s.jatta@ifad.org

Emime Ndiokubwayo

Cheffe du bureau multipays d'Afrique centrale
Directrice de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: e.ndiokubwayo@ifad.org

Table des matières

Carte de la zone du programme	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du programme	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	3
D. Cohérence, appropriation et partenariats	4
E. Coûts, avantages et financement	5
III. Gestion des risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	12

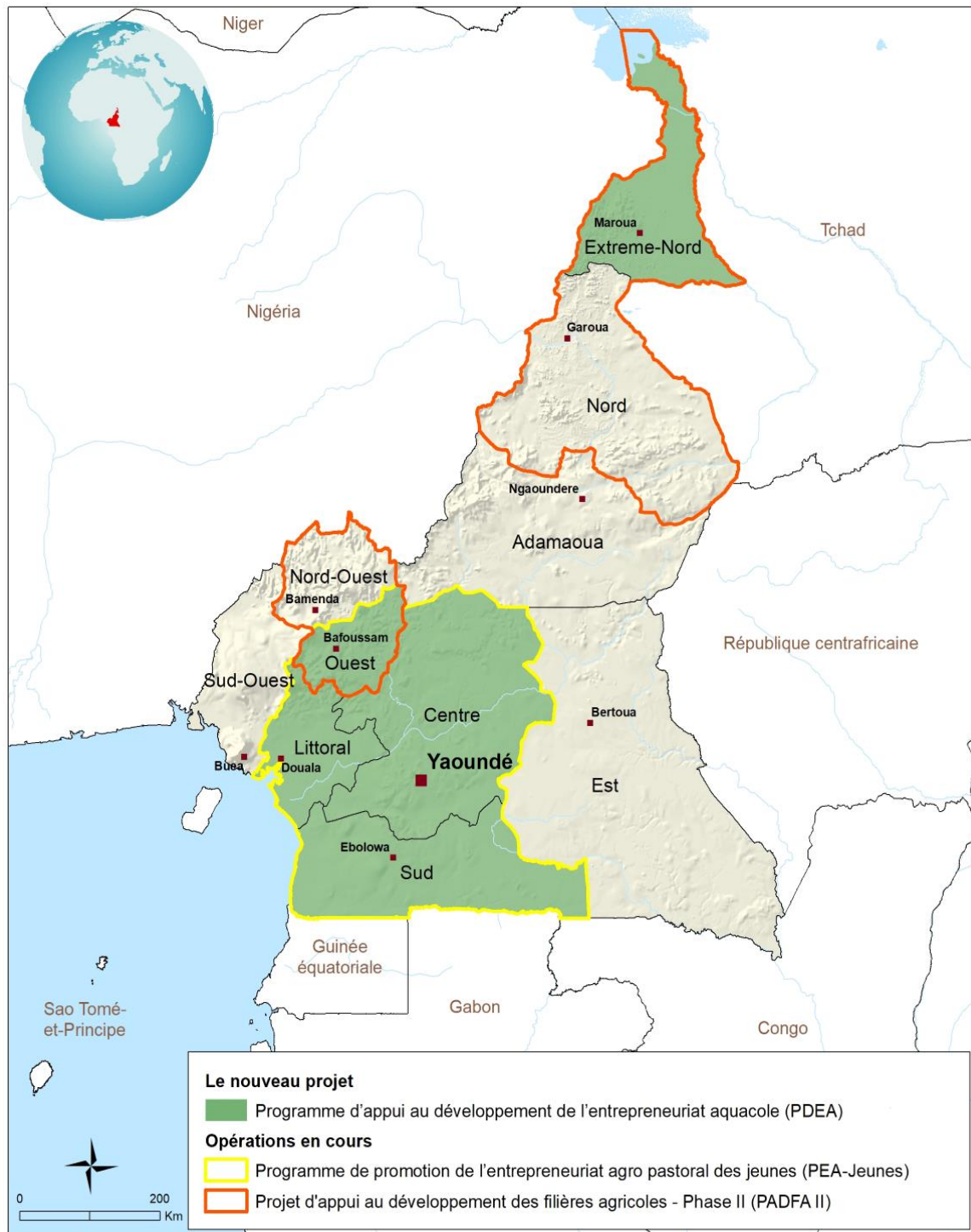
Appendices

- I. Negotiated financing agreement (le document sera mis à disposition avant la session)
- II. Logical framework
- III. Integrated programme risk matrix

Équipe d'exécution du programme

Directeur régional:	Sana Jatta
Directrice de pays:	Emime Ndiokubwayo
Responsable technique:	Richard Abila
Responsable des finances:	Diallo Mohamed Mouctar
Spécialiste climat et environnement:	Amath Pathe Sene
Juriste:	Paul Edouard Clos

Carte de la zone du programme



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 28-04-2022

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Cameroun
Organisme d'exécution:	Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales
Coût total du programme:	61,6 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	47 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Conditions mixtes
Cofinanceurs:	Secteur privé, institutions financières
Montant du cofinancement:	6,3 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	En nature et en espèces
Contribution de l'emprunteur:	5,5 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,8 millions d'USD
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	3,8 millions d'USD

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République du Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure situé à un endroit stratégique dans le golfe de Guinée. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 1 534 USD en 2018. Après une période de croissance régulière et de stabilité politique, l'augmentation du PIB réel s'est ralentie en 2019 sous l'effet de la crise sociopolitique marquée ces dernières années par des attaques terroristes dans la zone du lac Tchad et dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette crise, conjuguée aux effets de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, a aggravé la fragilité socioéconomique du pays. Quelque 45,3% de la population totale de 25,3 millions d'habitants vivent dans une pauvreté multidimensionnelle.
2. Le secteur agricole (élevage et pêche compris) est le moteur de la croissance économique; il emploie plus de 50% de la population économiquement active et contribue à hauteur de 22,3% au PIB. Le secteur aquacole est cependant encore à un stade embryonnaire, et se caractérise par des investissements limités et une faible intégration dans les marchés, malgré une très forte demande locale de poisson (500 000 tonnes par an).
3. Les autres défis auxquels le secteur fait face comprennent une organisation inadéquate de la filière, un manque d'intrants de qualité (alevins, aliments), et des infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation inadéquates. Les institutions financières n'investissent pas dans un secteur dont la rentabilité et les risques ne sont pas totalement connus. Les obstacles à surmonter pour entrer dans la filière aquacole sont donc importants, notamment pour les jeunes qui ne sont pas en mesure de réunir le capital de démarrage nécessaire pour les installations, le matériel et le fonds de roulement.
4. La Stratégie nationale de développement 2020-2030 est axée sur l'action en faveur de l'emploi des jeunes et de leur intégration dans l'activité économique par la mise en place d'un environnement propice aux entreprises créatrices d'emplois. Dans le cadre de la Stratégie de développement du secteur rural (2010-2020) et du Plan national d'investissement agricole (2014-2020), le Gouvernement camerounais entend investir dans l'amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité du secteur de la pêche, et en particulier de l'aquaculture.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

5. Avec un indice d'inégalité de **genre** de 0,566, qui l'a classé à la 140^e place sur 162 en 2019, le Cameroun fait partie des pays les plus inégalitaires. L'autonomisation économique des femmes est entravée par un accès limité aux actifs, aux compétences et aux débouchés, et par une exclusion générale des processus décisionnels.
6. Le Cameroun fait face à une **insécurité alimentaire et nutritionnelle** aiguë et chronique, notamment dans les zones aux prises avec des conflits et des chocs climatiques, et la situation est exacerbée par les répercussions de la pandémie de COVID-19 et de la crise actuelle en Ukraine. Les estimations¹ indiquent qu'un ménage sur quatre (22,9% des ménages environ) est en situation d'insécurité alimentaire, et que parmi eux, 2,4% sont en situation d'insécurité alimentaire grave.
7. Les catégories les plus pauvres vivant dans les régions rurales comptent une forte proportion de **jeunes**, qui se caractérisent par un faible niveau d'instruction, une formation et des qualifications insuffisantes et un accès limité au capital, aux

¹ Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (avril 2021).

services financiers et à la terre. Le manque de débouchés économiques pour les jeunes est l'un des grands facteurs qui favorisent leur recrutement par des groupes extrémistes dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

8. Bien que le Cameroun soit l'un des pays du monde qui présentent les environnements les plus diversifiés, avec une grande variété d'écosystèmes et de ressources génétiques, les effets des changements climatiques se font sentir dans les systèmes agricoles et accroissent la gravité et la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes.
9. Dans ce contexte, le Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole vise à accroître les perspectives économiques des groupes vulnérables, des femmes et des jeunes en renforçant leurs capacités entrepreneuriales et managériales, en facilitant l'accès aux produits financiers et non financiers, aux infrastructures de production et de marché et à d'autres facteurs de production, notamment le crédit.
10. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le programme a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - axé sur les jeunes.

Justification de l'intervention du FIDA

11. Un partenariat pilote entre le FIDA et le Cameroun dans le cadre du Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole, mené entre 2016 et 2019, a montré le potentiel de croissance important de l'entrepreneuriat aquacole compte tenu de la forte demande du marché. De ce fait, l'aquaculture a été définie dans la Stratégie nationale de développement 2020-2030 comme l'un des piliers de la transformation du secteur agropastoral. C'est sur cette base que la coopération entre le FIDA et le Cameroun se renforce dans le secteur aquacole, avec un accroissement des investissements dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole. Le programme vise à éliminer les principaux obstacles au développement de l'aquaculture pour impulser une dynamique de production capable de répondre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs du marché tout en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

B. Enseignements à retenir

12. Le Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole est fondé sur les enseignements tirés du Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole mené à titre expérimental et des projets financés par le FIDA et ses partenaires dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ces enseignements montrent que l'aquaculture est une activité extrêmement lucrative qui pourrait apporter une contribution non négligeable à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et générer des débouchés viables dans le secteur agroalimentaire, tout en permettant de s'attaquer aux déséquilibres de pouvoir entre les femmes et les hommes. Les données du sondage mené auprès des ménages dans le cadre du Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole indiquent que 73% des bénéficiaires ont vu leurs revenus et leur sécurité alimentaire augmenter.
13. Les approches fondées sur les pépinières d'entreprises et l'inclusion financière élaborées à l'intention des jeunes dans le cadre du Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes au Cameroun, du Projet d'appui à l'insertion des jeunes ruraux agripreneurs au Sénégal et du Projet d'amélioration des moyens de subsistance des entreprises familiales dans le delta du Niger au Nigéria ont montré que l'accès aux pépinières d'entreprises et les liens avec les institutions financières étaient des facteurs déterminants pour l'autonomisation des

jeunes et le développement des entreprises rurales. Ces approches ont permis à des personnes appartenant à des groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones, de lancer des microactivités qui se sont ensuite transformées en initiatives entrepreneuriales.

14. L'approche de développement des filières donne manifestement des résultats plus prometteurs et plus durables. Les bénéficiaires et les principaux acteurs des filières ont reçu de solides compétences d'organisation et de restructuration, qui débouchent sur de meilleures relations ainsi que des prestations de services de qualité et des infrastructures améliorées (production, stockage, transformation et commercialisation). Cette approche contribue également à éviter un accaparement par les élites à toutes les étapes de la chaîne de valeur, et privilégie les groupes les plus vulnérables dans le cadre des investissements tout en favorisant le développement du secteur privé.

II. Description du programme

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

15. **L'objectif de développement** du programme est l'amélioration des revenus, de l'emploi, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des populations rurales pauvres, notamment des femmes et des jeunes, par le développement de l'entrepreneuriat aquacole.
16. Le programme sera déployé dans cinq régions: le Centre, le Littoral, le Sud, l'Extrême-Nord et l'Ouest. La zone d'intervention est centrée principalement sur le bassin du lac Tchad, drainé par différents fleuves et rivières – Chari, Logone, Sanaga, Noun, Wouri, Nyong et Dibamba – et leur réseau d'affluents ainsi que d'autres cours d'eau. La zone, qui couvre 40% du territoire, compte 63,4% de la population globale et 62% de la population jeune affichant un taux de pauvreté élevé.
17. **Stratégie de ciblage.** Le ciblage géographique tiendra compte: i) de l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques; ii) des conditions propices au développement de l'aquaculture et à l'intégration des jeunes et des femmes; iii) de la nécessité de concentrer les interventions du FIDA et de trouver des synergies et des complémentarités avec d'autres interventions menées dans la zone du programme, afin d'amplifier l'impact. Le ciblage économique s'appuiera sur le marché, en tant que point d'ancrage pour stimuler la production tout en répondant aux exigences de la demande.
18. **Groupe cible.** L'appui apporté dans le cadre du programme bénéficiera directement à 30 000 personnes vivant en milieu rural (soit environ 23 000 ménages), dont 40% de femmes et 50% de jeunes. Le groupe cible comprend des aquaculteurs individuels, des coopératives et des groupes de femmes et de jeunes susceptibles de s'intégrer économiquement et professionnellement dans la filière aquacole. Les groupes vulnérables seront également ciblés, tels que les personnes handicapées et les peuples autochtones, conformément à la politique en matière de ciblage et aux objectifs transversaux du FIDA.

B. Composantes, résultats et activités

19. Le programme comprendra les composantes suivantes: i) amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles; ii) développement de la filière aquacole; iii) concertation sur les politiques et coordination du programme.
20. **La composante 1, Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles**, vise à doper la productivité et la résilience de la production aquacole.

21. Les activités contribueront à augmenter les disponibilités d'intrants de qualité et à favoriser un secteur aquacole résilient grâce à: i) la fourniture d'alevins de qualité; ii) l'accès à des aliments complets de qualité; iii) des services de conseil dans le domaine aquacole; iv) une nutrition de qualité.
22. L'impact escompté de **la composante 2, Développement de la filière aquacole**, est une augmentation de la valeur ajoutée générée par l'aquaculture.
23. Les activités contribueront à développer un secteur aquacole en aidant: i) à promouvoir des débouchés commerciaux et à faciliter l'accès aux marchés pour les petits producteurs; ii) à élaborer des mécanismes de financement adaptés aux besoins du secteur aquacole et des partenariats commerciaux avec le secteur privé; iii) à renforcer les compétences techniques et entrepreneuriales.
24. **La composante 3, Concertation sur les politiques et coordination du programme**, contribuera à améliorer le cadre réglementaire et à promouvoir une gouvernance inclusive du secteur grâce à une participation active des citoyens.

C. Théorie du changement

25. Le contexte au Cameroun se caractérise par un déclin des activités de pêche maritime et continentale, et une diminution de la consommation de poisson par habitant d'un kilogramme en moyenne par an. De 18 kg en 2012, la consommation a chuté à 11 kg en 2019, soit un niveau bien inférieur à la consommation mondiale (20,8 kg). Compte tenu du fait que le poisson représente environ 40% des apports en protéines animales et 9,5% des besoins totaux de la population², le déficit persistant de produits halieutiques est un facteur d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de pauvreté rurale. Le choix stratégique d'encourager l'entrepreneuriat aquacole au Cameroun contribuera à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la population et à améliorer les revenus, l'emploi et la résilience face aux changements climatiques. La stratégie axée sur les entreprises cible tous les acteurs de la filière aquacole, et une attention particulière est prêtée à l'égalité et à l'équité femmes-hommes.
26. Le Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole contribuera à transformer en profondeur le secteur aquacole en remédiant à ses principales contraintes. Les investissements du programme appuieront: i) des systèmes de production résilients; ii) un accroissement des initiatives entrepreneuriales pour les fermes familiales, les femmes et les jeunes, les groupes et les coopératives; iii) l'accès aux services financiers; iv) la création d'infrastructures de production et de marché résilientes; v) l'amélioration de la nutrition et la protection de l'environnement. À la fin du cycle du programme, les résultats attendus sont: i) une hausse de la production aquacole annuelle, pour atteindre 25 000 tonnes; ii) une augmentation des revenus et des profits pour 75% des initiatives appuyées; iii) la création et le renforcement d'environ 3 200 initiatives entrepreneuriales employant plus de 9 000 bénéficiaires et faisant participer 40% de femmes et 50% de jeunes; iv) l'accroissement de la diversité alimentaire de 30% des ménages bénéficiaires, qui, pour 1 500 d'entre eux, recevront un soutien ciblé supplémentaire destiné à améliorer leur nutrition.

D. Cohérence, appropriation et partenariats

27. **Cohérence.** Le Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole contribue à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8 et 13. Il est conforme aux objectifs de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 et à ceux du Plan national d'investissement agricole. Il est également en phase avec le programme d'options stratégiques pour le pays 2019-2024 et le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025.

² Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales, 2009.

28. **Appropriation.** Le programme sera exécuté sous la direction du Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales. Il bénéficiera également de l'appui d'autres départements ministériels dont les mandats couvrent l'agriculture, l'environnement, l'eau, les forêts et la création d'entreprises.
29. **Partenariats.** Des synergies sont envisagées avec des programmes en faveur de l'aquaculture mis en œuvre avec l'aide de partenaires techniques et financiers au Cameroun. Ces partenaires pourront notamment comprendre: i) l'Union européenne; ii) la Banque africaine de développement, pour les mécanismes d'inclusion financière; iii) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour différents aspects de l'assistance technique, tels que la biosécurité.
30. Les composantes 1, 2 et 3 du programme relèvent partiellement du financement de l'action climatique. Selon les méthodes appliquées par les banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, le montant estimatif préliminaire de l'enveloppe totale allouée par le FIDA au financement de l'action climatique au titre du programme s'élève à 3 803 000 USD, soit 6,2% de la contribution totale du Fonds.

E. Coûts, avantages et financement

31. **Coût total.** Le coût total du Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole sur la période de huit ans (2023-2030), provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers compris, s'élève à 61,6 millions d'USD.
32. **Coût par composante.** La ventilation du coût de base total (61,6 millions d'USD) est la suivante: i) amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles: 16,8 millions d'USD, soit 27,3%; ii) développement de la filière aquacole: 32,6 millions d'USD, soit 53%; iii) concertation sur les politiques et coordination du programme: 11,1 millions d'USD, soit 18%. Le financement à hauteur de 1 million d'USD du dispositif pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets représente 2% du coût de base total.

Tableau 1
Coût du programme par composante et sous-composante et par source de financement
(en millions d'USD)

<i>composante/sous-composante</i>	<i>FIDA</i>		<i>Gouvernement</i>		<i>Secteur privé</i>		<i>Institutions financières</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles												
Système d'approvisionnement en intrants, conseils agricoles et éducation nutritionnelle	3,0	88,4	0,4	11,6	–	–	–	–	–	–	3,4	5,5
Moyens de production et de commercialisation	11,0	96,0	0,5	4,0	–	–	–	–	–	–	11,4	18,6
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	0,8	38,6	1,2	61,4	–	–	–	–	–	–	2,0	3,2
Sous-total	14,8	87,7	2,1	12,3	–	–	–	–	–	–	16,8	27,3
2. Développement de la filière aquacole												
Aquaculture commerciale et inclusive	13,0	56,3	1,0	4,4	3,1	13,3	3,2	13,8	2,8	12,1	23,2	37,6
Mécanismes de financement de l'aquaculture	4,4	95,5	0,2	4,5	–	–	–	–	–	–	4,6	7,5
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	4,0	82,1	0,9	17,9	–	–	–	–	–	–	4,8	7,9
Sous-total	21,4	65,7	2,1	6,4	3,1	9,5	3,2	9,8	2,8	8,6	32,6	53,0
3. Concertation sur les politiques et coordination du programme												
Examens sectoriels inclusifs et concertation sur les politiques	0,9	81,0	0,2	19,0	–	–	–	–	–	–	1,1	1,8
Coordination, gestion et suivi-évaluation	9,1	90,5	0,9	9,5	–	–	–	–	–	–	10,0	16,3
Dispositif pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets	0,9	83,9	0,2	16,1	–	–	–	–	–	–	1,0	1,7
Sous-total	10,8	89,1	1,3	10,9	–	–	–	–	–	–	12,1	19,7
Coût total du programme	47,0	76,3	5,5	8,9	3,1	5,0	3,2	5,2	2,8	4,6	61,6	100,0

Tableau 2
Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en millions d'USD)

Catégorie de dépenses	FIDA		Gouvernement		Secteur privé		Institutions financières		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Dépenses d'investissement												
A. Travaux	1,6	81,0	0,4	19,0	–	–	–	–	–	–	2,0	3,2
B. Biens, équipement et matériel	4,2	81,0	1,0	19,0	–	–	–	–	–	–	5,1	8,4
C. Consultants	3,9	80,5	0,9	19,5	–	–	–	–	–	–	4,8	7,8
D. Formation et ateliers	4,9	73,5	1,8	26,5	–	–	–	–	–	–	6,6	10,7
E. Services sur site	2,9	71,8	1,1	28,2	–	–	–	–	–	–	4,0	6,5
F. Dons et subventions	20,8	69,6	0,0	–	3,1	10,3	3,2	10,7	2,8	9,4	29,9	48,6
G. Dispositif pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des dépenses d'investissement	38,2	72,8	5,2	9,9	3,1	5,9	3,2	6,1	2,8	5,3	52,5	85,2
2. Dépenses ordinaires												
A. Salaires, traitements et indemnités	7,4	100,0	–	–	–	–	–	–	–	–	7,4	12,0
B. Maintenance et exploitation	1,4	81,0	0,3	19,0	–	–	–	–	–	–	1,7	2,8
Total des dépenses ordinaires	8,8	96,5	0,3	3,5	–	–	–	–	–	–	9,1	14,8
Coût total du programme	47,0	76,3	5,5	8,9	3,1	5,0	3,2	5,2	2,8	4,6	61,6	100,0

Tableau 3

Coût du programme par composante et sous-composante et par année du programme

(en millions d'USD)

<i>composante/sous-composante</i>	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles									
Système d'approvisionnement en intrants, conseils agricoles et éducation nutritionnelle	0,8	0,5	0,7	0,4	0,3	0,4	0,3	0,1	3,4
Moyens de production et de commercialisation	0,2	3,0	4,4	3,2	0,2	0,2	0,2	0,0	11,4
Renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement	0,2	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	2,0
Sous-total	1,2	3,9	5,4	3,8	0,8	0,8	0,7	0,3	16,8
2. Développement de la filière aquacole									
Aquaculture commerciale et inclusive	0,2	5,2	7,5	6,1	3,0	0,4	0,5	0,3	23,2
Mécanismes de financement de l'aquaculture	0,1	1,6	2,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	4,6
Formation et renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales	0,7	1,0	1,0	0,8	0,7	0,3	0,2	0,1	4,8
Sous-total	0,9	7,8	11,1	7,0	3,8	0,8	0,8	0,5	32,6
3. Concertation sur les politiques et coordination du programme									
Examens sectoriels inclusifs et concertation sur les politiques	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,1
Coordination, gestion et suivi-évaluation	1,7	1,0	1,1	1,2	2,0	1,1	1,3	0,5	10,0
Dispositif pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets	1,0	–	–	–	–	–	–	–	1,0
Sous-total	2,9	1,2	1,2	1,3	2,2	1,2	1,5	0,7	12,1
Coût total du programme	5,0	12,8	17,6	12,1	6,7	2,8	3,0	1,5	61,6

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

33. **Financement du programme.** Le plan de financement du programme est le suivant: i) FIDA, 47,0 millions d'USD (76,3%); ii) gouvernement, 5,5 millions d'USD (8,9%); iii) bénéficiaires, 2,8 millions d'USD (4,6%); iv) secteur privé aquacole, 3,1 millions d'USD (5,0%); v) institutions financières, 3,2 millions d'USD (5,2%). Un cofinancement parallèle sera apporté à hauteur de 5 millions d'USD par la Banque africaine de développement et à hauteur de 2 millions d'USD par d'autres partenaires de développement qui mènent des actions en faveur du secteur aquacole, tels que l'Agence allemande de coopération internationale, l'Union européenne, la FAO et l'Organisation internationale du Travail.

Décaissement

34. Un compte désigné sera ouvert en francs CFA, au nom du programme, dans une banque commerciale approuvée par le FIDA, et fonctionnera selon le principe de la signature conjointe. Le compte désigné sera approvisionné au moyen du mécanisme de fonds renouvelables. Le FIDA versera les fonds par l'intermédiaire d'un compte désigné sur la base de demandes de retrait dûment certifiées, conformément à ses procédures en matière de décaissement. D'autres informations sur les méthodes de décaissement, notamment les modalités fondées sur la présentation de rapports, seront précisées dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du programme et dans l'accord de financement. Les seuils proposés en matière de versements directs seront indiqués dans cette même lettre de présentation.
35. Le montant autorisé est suffisant pour faire face pendant les six premiers mois aux dépenses autorisées figurant dans le premier plan de travail et budget annuel. De nouvelles avances seront accordées sur la base du plan de travail et budget annuel ou des estimations de dépenses, à condition qu'au moins 75% de la dernière avance en date et 100% des avances antérieures aient été entièrement justifiées.

Résumé des avantages et analyse économique

36. **Analyse financière.** Les résultats de l'analyse et les principaux indicateurs financiers montrent que les différents modèles d'activité aquacole élaborés sont rentables, et offrent une marge nette supplémentaire et un retour sur

investissement intéressant, une valeur actuelle nette positive et un ratio avantages-coûts supérieur à un.

37. **Analyse économique, avantages environnementaux compris.** Globalement, les résultats de l'analyse économique mettent en évidence un bon rapport coût-efficacité du programme, avec un taux de rentabilité économique interne de base de 15,4% et une valeur actuelle nette de 19 millions d'USD (soit 11 milliards de francs CFA).

Stratégie de retrait et pérennisation.

38. Le programme sera exécuté en plusieurs phases: i) une phase de prédémarrage, durant laquelle des ressources seront mobilisées dans le cadre du dispositif pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets et consacrées aux activités mentionnées à l'appendice III; ii) une phase préparatoire, durant laquelle une assistance technique diversifiée sera mobilisée pour configurer les systèmes de production et créer les parcs aquacoles (trois premières années); iii) une phase de développement des entreprises aquacoles (de la quatrième à la sixième année); iv) une phase de consolidation et de renforcement de la viabilité (septième et huitième années). La stratégie d'intervention du programme est conçue pour laisser mûrir et consolider les initiatives et favoriser l'appropriation des réalisations. Un plan de transfert sera mis en œuvre sur tout le cycle du programme afin d'assurer un ancrage dans des institutions locales et nationales à long terme.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

39. La conception du Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole comprend des mesures d'atténuation des risques, à savoir: i) mesures de sécurisation foncière pour encourager la participation des petits exploitants, des femmes et des jeunes; ii) biosécurité des systèmes de production grâce à une supervision locale de la santé des poissons; iii) conditions préférentielles pour permettre aux petits aquaculteurs de nouer des partenariats de production officiels avec de grands opérateurs; iv) intermédiation financière avec les institutions de financement en milieu rural; v) mise en place d'un système d'exécution renforcé efficace grâce à la mobilisation de compétences techniques, en vue de favoriser un développement rapide du sous-secteur. Le risque fiduciaire inhérent au pays est considéré comme élevé et sera atténué grâce à une utilisation limitée des systèmes nationaux et à des formations ciblées périodiques et des mesures de suivi-évaluation du programme.

Tableau 4

Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Faible
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Modéré
Contexte environnemental et climatique	Modéré	Faible
Portée du programme	Substantiel	Modéré
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Modéré	Faible
Gestion financière	Substantiel	Modéré
Passation des marchés	Modéré	Faible
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
Parties prenantes	Substantiel	Faible
Risque global	Substantiel	Faible

B. Catégorie environnementale et sociale

40. Les risques socioenvironnementaux du programme sont considérés comme modérés en raison des faibles disponibilités d'eau de surface dans la région de l'Extrême-Nord. Des mesures de prévention et d'atténuation ont été proposées au vu des effets préjudiciables potentiels sur les sites, qui pourraient être irréversibles. Un cadre de gestion environnementale et sociale sera élaboré et définira les principes, les règles, les directives et les procédures d'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux du programme.

C. Classement au regard des risques climatiques

41. Le programme a été classé dans la catégorie « risque climatique modéré ». Les projections climatiques pour le Cameroun font apparaître des perspectives favorables entre 2020 et 2030, période pendant laquelle les effets néfastes des changements climatiques seront limités. L'équipe de programme veillera à ce que les producteurs adoptent des stratégies efficaces de gestion de l'eau et des technologies aquacoles qui renforceront leur résilience face aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

D. Soutenabilité de la dette

42. D'après l'analyse de la soutenabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en août 2021, la dette extérieure totale du pays s'élevait à 35,35% du revenu national brut de 2020. La dette du Cameroun reste stable, et le pays est toujours exposé à un risque élevé de surendettement d'après le FMI – son ratio service de la dette extérieure sur exportations devrait constamment dépasser le seuil accepté jusqu'en 2025, et de manière sensible jusqu'en 2022. L'indicateur synthétique du Cameroun fondé sur les Perspectives de l'économie mondiale publiées en avril 2021 et sur l'Évaluation des politiques et des institutions nationales 2019 de la Banque mondiale est de 2,65, ce qui dénote une faible capacité d'endettement. Le profil d'endettement global du Cameroun s'est amélioré par rapport à la précédente analyse de la soutenabilité de la dette, et les niveaux de la dette et du service de la dette sont inférieurs à ceux enregistrés ces dernières années. D'après le rapport, la notation du pays risque d'être revue à la baisse du fait de risques tels que des perturbations plus longues et plus graves en raison de la pandémie, d'un échec de la restructuration de la dette de la compagnie pétrolière publique SONARA et de la réapparition de tensions sociopolitiques.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

43. Le Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole sera placé sous la supervision du Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales, et un comité directeur du programme rattaché au département chargé des secteurs de la pêche et de l'aquaculture approuvera les plans de travail et budgets annuels et suivra l'exécution et la mise en œuvre des recommandations émises à l'occasion des missions conjointes du FIDA et du ministère.
44. Les fonctions d'exécution et de planification techniques, administratives et fiduciaires seront exercées par une unité de gestion du programme qui sera basée à Yaoundé. La coordination sera assurée dans chacune des cinq régions par une unité spéciale hébergée par la station aquacole régionale (ou un autre organisme du Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales dans les régions qui ne disposent pas de station aquacole).

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

45. **Gestion financière.** Les procédures de gestion administrative et financière seront précisées dans la lettre à l'emprunteur, ainsi que dans le manuel de procédures du programme. Le système de gestion reposera sur un manuel administratif et financier.
46. Au stade de la conception, le risque lié à la gestion financière a été considéré comme important en raison des contrôles internes limités, et des mesures d'atténuation seront mises en place pour ramener le risque à un niveau modéré. Les procédures de contrôle interne seront exposées en détail dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable. Le coordonnateur du programme sera responsable de la mise en place d'un environnement de contrôle interne adéquat. Le manuel définira également le rôle des acteurs, les outils de mise en œuvre et les calendriers.
47. **Passation des marchés.** Les passations de marchés seront réalisées conformément aux directives du FIDA et au code des marchés publics de la République du Cameroun, sous réserve de la compatibilité des dispositions de ce code avec les directives du Fonds. La lettre d'engagement relative aux passations de marchés sera envoyée au Gouvernement camerounais au début du programme. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, à favoriser la concurrence et à obtenir de meilleures offres.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

48. L'approche inclusive du Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole favorise la participation des acteurs de l'aquaculture aux activités des différentes composantes. Le premier niveau de participation des bénéficiaires est défini par la stratégie de ciblage à partir d'une approche tridimensionnelle:
- i) ciblage géographique des bassins de production et ciblage socioéconomique;
 - ii) ciblage direct;
 - iii) autociblage – tous adossés à des mesures de facilitation et d'autonomisation visant à encourager l'entrepreneuriat rural et à accroître les possibilités d'inclusion des personnes vulnérables dans des activités économiques susceptibles de contribuer à améliorer leur bien-être.
- Le deuxième niveau de participation est lié aux organes de gouvernance, dans lesquels les acteurs seront représentés en tant que parties prenantes à part entière. Le troisième niveau est la mise en place de plateformes régionales et la participation des acteurs de l'aquaculture à des activités d'examen des politiques et des stratégies pour le sous-secteur.

Mécanisme de réponse aux doléances

49. Dans chaque zone d'intervention, un mécanisme formel et informel sera prévu pour traiter les plaintes et les réclamations des bénéficiaires, ce qui permettra de les gérer de manière systématique et avec davantage de transparence et d'efficacité. Ce mécanisme sera accessible à tous les bénéficiaires, et les organes directeurs de chaque collectivité ou coopérative pourront déposer et suivre les plaintes, sous le contrôle de l'unité de gestion du programme.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

50. **Plan de travail et budget.** Le programme sera exécuté sur la base de plans de travail et budgets annuels divisés en tranches trimestrielles pour faciliter la mise en œuvre et le suivi. Ces plans de travail et budgets annuels seront élaborés au moyen d'un processus ascendant, qui partira des régions pour aboutir au programme national soumis pour approbation au comité directeur et au FIDA, dans le strict respect des délais fixés.

51. **Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication.** Le système de suivi-évaluation du programme sera relié au mécanisme national de suivi et d'évaluation des résultats obtenus en matière de développement. Il sera adossé à un manuel et mis en œuvre au moyen d'une application Web multifonctionnelle associée à une base de données configurée en fonction des besoins du programme. Un plan de gestion des connaissances et de communication sera également élaboré.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

52. Le programme repose sur une approche innovante de l'aquaculture contractuelle, fondée sur un concept de marchés structurés inclusifs. Les marchés structurés permettent de mettre en place des partenariats gagnant-gagnant en offrant aux défenseurs de l'aquaculture à petite échelle des possibilités qui garantissent le développement des filières, la rentabilité des activités et la génération de revenus. Cette approche pourra offrir des modèles susceptibles d'être reproduits dans d'autres contextes en Afrique.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

53. Dès que le programme entrera en vigueur, une avance de démarrage de 1 million d'USD environ sera mise à disposition pour couvrir les dépenses liées aux activités préparatoires.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

54. Des missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et le Gouvernement tout au long de l'année, et un examen à mi-parcours sera réalisé la quatrième année.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

55. Un accord de financement entre la République du Cameroun et le FIDA est l'instrument juridique régissant l'octroi du financement proposé à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié sera mise à disposition avant la session.
56. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
57. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

58. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt à des conditions mixtes d'un montant de quarante-sept millions de dollars des États-Unis (47 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Negotiated financing agreement

(Le document sera mis à disposition avant la session.)

Logical framework

Results	Key indicators ³				Means of verification			Assumptions
	Name	Reference	Mi-term	Fin	Source	Frequency	Responsability	
Outreach	1. Number of people receiving services promoted by the program ⁴	0	12 000	30 000	M&E	Annual	PMU & IFAD	Good implementation capacity
	1.a Corresponding number of households reached	0	9 200	23 000				
	1.b. Estimated corresponding total number of households members	0	50 600	126 500				
Project Goal : Contribute to improving livelihoods and reducing rural poverty	2. Incidence of rural poverty (medium)	66%	-	60% ⁵	SMART Survey	Year 7	PMU , MINEPIA & FIDA	Favourable national institutional framework
Developpement Objective : Improve incomes, employment, food and nutrition security and resilience of the rural poor, especially for women and youth through aquaculture entrepreneurship	3. National aquaculture production	10 000 T	15 000 T	25 000 T	IFAD COI Survey	Baseline /Mid term and Completion	PMU, MINEPIA & IFAD	
	4. Number of new jobs created ² (CI 2.2.1)	0	3 500	8 600				
	5. Woman declaring minimum dietary diversity (CI 1.2.8)	0	20%	50%	IFAD COI Survey			Efficient adoption of nutrition practices
	6. Percentage of households satisfied with the services provided by the program (SF 2.1)	0	40%	75%	IFAD COI Survey			Access and utilisation of programme activities
Outcome 1 : Productivity and resilience of aquaculture production systems are improved	7. Households reporting an increase in production (CI 1.2.4)	0	30%	75%	M&E Survey and Annual outcome survey	Baseline /Mid term and Completion	PMU, MINEPIA & IFAD	Environmental and climate conditions are favorable in the target production basins
	8. Increase of yields							
	• Clarias in pond (t/ha/cycle)	6	12	18				
	• Clarias in tray (kg/m ³ /cycle)	30	60	100				
	• Tilapia (cage kg/m ³ /cycle)	100	100	125				
9. Percentage of supported households reporting adoption of techniques, technologies and practices (1.2.2)	0	30%	80%	IFAD COI Survey				

³ Indicateurs de base de FIDA sont inclus.

⁴(=) Indicateurs à ventiler par sexe : homme adulte (HA), femme adulte (FA) jeune homme (JH) et jeune femme (JF) et personnes en situation d'handicap (binôme personne handicapé plus son accompagnant) avec un ciblage croisé d'au moins 40 % FA et 30 % jeunes (70 %) JH + 30 % JF ; Tous les indicateurs se référant à des groupes devront compter le nombre de membres par sexe, et le nombre de groupes ayant des femmes dans leurs organes directeurs

⁵ Dans la zone d'intervention du PDEA

Results	Key indicators ³				Means of verification			Assumptions
	Name	Reference	Mi-term	Fin	Source	Frequency	Responsibility	
<u>Output 1.1</u> : Aquaculturists have access to inputs, efficient and Resilient advisory services and improved nutrition	10. Number of people trained in aquaculture production practices and/or techniques (1.1.4) ²	0	12 500	30 000	M&E	Annual from year 2	PMU	
	11. Households provided with targeted support to improve their nutrition (CI 1.1.8)	0	500	1 500	M&E	Annual from year 2	PMU	
<u>Output 1.2</u> : Structuring and resilient infrastructures for production and marketing are developed	12. Number of ponds developed/rehabilitated to environmental and climatic standards	0	700	1 500	M&E	Annual from year 2	PMU	Effective Procurement process
	13. Number of aquaparks established.	0	1	5	M&E			
<u>Output 1.3</u> : Facilitation mechanisms of the aquaculture production system are strengthened	14. Number of strategic and facilitation partnerships	0	5	8	M&E Partners			
Outcome 2 : The added value generated by aquaculture is increased	15. Supported rural enterprises declaring an increase in profit of at least 30%* (2.2.2) ²	0	30%	75%	IFAD COI Survey	Baseline /Mid term and Completion	PMU, MINEPIA & IFAD	The inclusive partnership with the private sector is functional in the market model disputes
	16. Number of households accessing the market (CI 2.2.6)	0	329	785	IFAD COI Survey	Baseline /Mid term and Completion	PMU, MINEPIA & IFAD	
<u>Output 2.1</u> : Profitable aquaculture entrepreneurial initiatives are promoted	17. Percentage of supported aquastart initiatives that are viable after 3 years ²	0		65%	M&E Survey M&E report (quarterly, annual)	Year 4 and 7	PMU	
	18. Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated (2.1.6)	0	5	15		Annual from year 2		
<u>Output 2.2</u> : Appropriate financing mechanisms are established	19. Number of aquaculture entrepreneurial initiatives funded by financial institutions ²	0	600	1200	M&E IFP	Annual from year 2	PMU	IFP conquering the aquaculture demand market
	20. Evolution of outstanding credit	0	0,8 MU\$	3,5MU\$ d				
<u>Output 2.3</u> : The technical and entrepreneurial capacities of actors are strengthened	21. Number of aquastart and aquadev promoters trained		3 200	7 578	M&E Partners	Annual from year 2	PMU	Good adaptation capacity of partners
	22. Number of support structures strengthened	0	15	25				
	23. People trained in income-generating activities or business management (CI 2.1.2)	0	1 000	2 200	M&E rapport (quarterly, annual)	Quarterly/ annual	PMU, MINEPIA & IFAD	
	24. Rural aquaculture producers organizations supported	0	5	15	M&E rapport (quarterly, annual)	Quarterly/ annual	PMU, MINEPIA & IFAD	
Effet 3 : The regulatory framework and inclusive promotion of the aquaculture sub-sector is improved	25. Increase in the volume of membership in the aquaculture profession (%)	0	10 %	20%	M&E SYGIAC	Year 4 and 7	PMU	Political will of MINEPIA and good level of engagement by stakeholders
<u>Output 3.1</u> : Updated sub-sector strategic plans and policy dialogue	26. Strategy and development plan of aquaculture updated	0	1	2	M&E MINEPIA	Year 2 and 7	PMU MINEPIA	

Results	Key indicators ³				Means of verification			Assumptions
	Name	Reference	Mi-term	Fin	Source	Frequency	Responsability	
facilitate sustainable promotion of commercial and inclusive aquaculture <i>Updated sub-sector strategic plans and policy dialogue facilitate the sustainable promotion of commercial and inclusive aquaculture</i>	27. Number of multi-stakeholder consultations and citizen engagement initiatives organized	0	4	10	M&E			
	28. Knowledge products relevant to completed policies (CI Policy 1)	0	4	12	M&E rapport (quarterly, annual)	Quarterly/ annual	PMU, MINEPIA & IFAD	

List of FIPS activities

Activities	Amount (FCFA)
1. Diagnostic and Feasibility study	140 000 000
2. Thematic and technical studies	65 000 000
3. Staff recrutement	31 000 000
4. <i>Development of AWPB for 2023</i>	20 000 000
5. <i>Development of the Procurement Plan (PPM)</i>	-
6. <i>Development of the Administrative and financial manual</i>	5 000 000
7. <i>Establishment of fiduciary and monitoring-evaluation systems</i>	55 000 000
8. <i>procurement of goods and services necessary for the pre-start-up of the program</i>	217 405 000
Total	533 405 000

Integrated programme risk matrix (IPRM)

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Faible
Engagement politique	Moyen	Faible
Gouvernance	Élevé	Moyen
Macroéconomie	Élevé	Moyen
Fragilité et sécurité	Élevé	Moyen
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Faible
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Élevé	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Moyen	Faible
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Moyen	Faible
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Moyen	Faible
Portée du projet	Substantiel	Moyen
Pertinence du projet	Substantiel	Moyen
Solidité technique	Moyen	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible
Modalités d'exécution	Moyen	Faible
Suivi-évaluation des dispositifs	Moyen	Faible
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personnel du projet	Élevé	Substantiel
Budgétisation du projet	Moyen	Faible
Flux de fonds et procédures de décaissement du projet	Élevé	Substantiel
Contrôles internes du projet	Élevé	Substantiel
Information comptable et financière du projet	Moyen	Faible
Audit externe du projet	Substantiel	Moyen
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Faible
Responsabilité et transparence	Moyen	Faible
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
Efficience des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Moyen
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Peuples autochtones	Faible	Faible
Conditions de travail	Faible	Faible
Santé et sécurité communautaires	Moyen	Faible
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Faible	Faible
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Moyen	Faible
Parties prenantes	Substantiel	Faible
Coordination/participation des parties prenantes	Substantiel	Faible
Doléances des parties prenantes	Substantiel	Faible
Risque global	Substantiel	Faible
Contexte national	Élevé	Faible
Engagement politique	Moyen	Faible
Risque: Dispersion des interventions des partenaires et communication insuffisante entre les ministères sectoriels concernés et les Partenaires Techniques et Financiers(PTF)	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Appuyer le MINEPIA à renforcer la coordination du secteur rural, la concertation et le dialogue en revitalisant les cadres et comités existants (AgSWGs, plateformes des acteurs, etc...).		
Risque: Léthargie décisionnelle dans la relecture du cadre réglementaire de l'aquaculture Faible orientation du leadership sur le processus d'actualisation de la stratégie et le plan d'action du sous-secteur aquacole	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Influencer le MINEPIA et les autres ministères connexes à la définition d'un agenda et provision de ressources conséquentes pour les revues sectorielles et les initiatives envisagées pour la contextualisation du cadre réglementaire et l'actualisation des orientations stratégiques du sous-secteur aquacole 2) Facilitation de la mobilisation des partenaires au développement dans des groupes de revues sectorielles sous le leadership du MINEPIA 3) Faciliter un engagement citoyen adéquat au travers d'une participation des OPs et secteur privé dans la définition et mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels		
Gouvernance	Élevé	Moyen
Risque: Faible priorisation des plus pauvres dans le ciblage social et capture d'élite dans les appuis cibles du projet couplée avec l'interférence des segments politiques et risques d'accaparement	Élevé	Moyen

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mettre en place et opérationnaliser une stratégie de ciblage inclusive pro-pauvre et qui contrecarre la capture d'élite et faible priorisation des plus pauvres</p> <p>2) Veiller à la mise en place démocratique des organes de gestion des coopératives respectueuses des principes d'équité, d'efficacité et d'égalité de genre</p> <p>3) Renforcer l'esprit de corps et la défense des intérêts collectifs</p> <p>4) Elaborer le plan opérationnel de ciblage avec l'ensemble des acteurs, appui à la mise en œuvre en matière de ciblage social</p>		
<p>Risque:</p> <p>Mal gouvernance des ressources du projet, donnant lieu à des fraudes et corruption en violation de la politique de tolérance zéro du Gouvernement et du FIDA</p> <p>Non-respect des procédures d'administration des ressources et tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non-éligibilité</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Conduire des formations de mise à niveau sur les procédures au niveau pilotage stratégique et de l'Unité d'exécution du PDEA (UEP)</p> <p>2) Toujours s'assurer du respect des procédures administratives et financières et de la pertinence des demandes de Non-objections avec possibilité d'objection du FIDA</p> <p>3) Mettre en œuvre des mécanismes de retour d'information et de gestion des plaintes et faciliter l'opérationnalisation de comités locaux inclusifs et processus de sélection basée sur des critères de Mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>4) Conduire un Audit interne trimestriellement par un auditeur interne recruté avec reporting line direct aux ministres de l'économie et de l'agriculture, et au Directeur Pays du FIDA pour renforcer la gestion et la gouvernance fiduciaire du projet;</p> <p>5) Mise en place d'un comité d'audit qui se réunit trimestriellement;</p> <p>6) Formation et appropriation du personnel du projet sur la politique anticorruption du FIDA et de ses procédures</p> <p>Responsable: PMU/FIDA</p>		
<p>Macroéconomie</p>	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Dépendance accrue des importations de produits alimentaires suite à l'inopérialisation de la stratégie d'import-substitution due à l'absence d'accompagnement des producteurs et opérateurs locaux</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en œuvre effective du projet PDEA avec un suivi rigoureux pour contribuer substantiellement à la réduction des importations du poisson de table traduite par une augmentation de la production aquacole à 25 000 tonnes par an et avec impact sur la croissance du sous-secteur</p> <p>Responsable: MINEPIA/PMU</p>		
<p>Risque:</p> <p>Contribution structurellement modique de l'aquaculture au produit intérieur brut</p>	Élevé	Moyen

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Conduire des réunions sectorielles avec les opérateurs du secteur aquacole pour évaluer la mise en œuvre de la politique d'exonérations des acquisitions des équipements de production aquacole Responsable: MINEPIA</p>		
Fragilité et sécurité	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Conditions sécuritaires défavorables à la mise en œuvre du PDEA dans la région de l'Extrême-nord en raison de la prépondérance des incursions et attaques du groupe Boko Haram Effets collatéraux de l'insécurité occasionnée par la rébellion sécessionniste dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Conduire des évaluations périodiques de la criticité pour guider les activités sur le terrain.</p> <p>2) Donner des briefing réguliers aux équipes projets et staff du FIDA pour éviter les zones à haut risque</p> <p>3) Suivre les procédures d'habilitation sécuritaire données par UNDSS pour les missions de supervision et de suivi conjointement initiées par le FIDA et le MINEPIA</p> <p>4) Conjointement avec les équipes PDEA et l'administration locale, faire des évaluations périodiques de l'état sécuritaire et fragilité dans les zones à risques et mettre en place des plans de réponses et gestion de risques appropriées à la situation</p> <p>5) Mobiliser les opérateurs de proximité ayant un avantage comparatif sur les interventions dans les zones d'alerte tout le long de la mise en œuvre du PDEA</p> <p>Responsabilité: PMU/FIDA/MINEPIA</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Mise en œuvre du PDEA dans un contexte marqué par un vide d'orientations stratégiques et de plan d'action actualisés Nouveaux enjeux et défis de l'aquaculture dans les orientations à venir</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Initiation de revues sous-sectorielles inclusives et facilitation du processus de définition de la stratégie et du plan d'action aquacole 2) Conduire des revues à mi-parcours pour des éventuels réajustements d'approche opérationnelle du PDEA</p>		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Élevé	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Faible adéquation avec les sous-secteurs connexes : eau, environnement, agriculture</p>	Élevé	Moyen

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Définir une stratégie holistique basée sur la complémentarité des mesures environnementales et de gestion de l'eau 2) Promotion par le MINEPIA (en collaboration avec les autres Ministères clés) des pratiques aquacoles sensibles à l'environnement et au respect des normes en matière d'utilisation de l'eau et d'assainissement</p>		
<p>Risque:</p> <p>Problèmes d'accès au foncier et éventuels conflits susceptibles d'entraver l'installation des petites exploitations, des femmes et des jeune entrepreneurs</p>	Élevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Accompagner le MINEPIA et les structures décentralisées dans le processus de la sécurisation foncière des espaces dédiés à l'aquaculture et mise à disposition des terres aux aquaculteurs par le MINEPIA et les collectivités territoriales, 2) Mesures d'acquisition formelle mais aussi via les autorités coutumières 3) Renforcement des capacités sur le foncier et vérification du statut foncier avant investissement 4) Sensibilisation des parties prenantes sur le projet et impact pour l'attribution des terres et partage des eaux de productions 5) Partenariat avec ILC pour conseils et accompagnement</p>		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<p>Risque:</p> <p>Sensibilité élevée aux conditions environnementales dans la région de l'Extrême- Nord et faible disponibilité en eau de surface.</p> <p>Pollution et dégradation des sols et biodiversité due aux aménagements aquacoles</p> <p>Note: Voir en annexe 5 la note SECAP qui détaille les risques environnementaux et climatiques ainsi que les mesures d'atténuation préconisées par le PDEA</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Pratique de l'aquaculture uniquement sur les bassins et rivières et éviter les sites de productions avec forages 2) Conduire les études d'impact sur l'environnement et sociale pour les fermes commerciales et les entités de transformation si besoin. 3) Appuyer les services techniques dans la mise aux normes environnementales et mesures d'adaptations aux changements climatiques les plans d'affaires aquadev. 4) Conduire les études appropriées pour identifier les sites écologiquement et socialement appropriés pour le développement de l'aquaculture dans chaque département cible conformément à la réglementation environnementale nationale et au SECAP du FIDA. 5) Donner des primes environnementales pour la mise à niveau des entreprises en développement 6) Gestion des pollutions aquacoles et des déchets avec des procédés adaptés</p>		
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<p>Risque:</p> <p>Les évènements extrêmes (sécheresse, inondations) pouvant affecter les capacités de production et partant la productivité et compétitivité Risque d'inondations dues au changement climatique ou à la variabilité climatique.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Construction de tranchées le long des étangs pour détourner l'excès d'eau pendant l'inondation vers des étangs ou des réservoirs asséchés pour stocker l'excès d'eau</p> <p>2) Adopter des mesures d'adaptation dont la gestion efficiente de l'eau, creusement d'étang et mise en forme des terrains, introduction d'espèces de poissons adaptées, enclos à petite échelle, gestion durable des bassins de pièges, les pratiques comme l'approfondissement des étangs et renforcement des élévations de la hauteur des digues et des technologies aquacoles qui augmentent leur résilience au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes.</p> <p>Autres mesures d'adaptation proposées dans le ESMCF</p>		
Portée du projet	Substantiel	Moyen
Pertinence du projet	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Porosité des mesures protectionnistes interdisant l'important du clarias et du tilapia entraînant des importations frauduleuses des espèces (clarias et tilapia) promues par l'aquaculture</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Développer des partenariats stratégiques visant à impliquer les importateurs dans la promotion de l'aquaculture</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faible compétitivité du sous-secteur aquacole face à la concurrence des produits halieutiques importés</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Mettre en place une stratégie de maîtrise progressive des coûts de production 2) Promotion de dispositifs locaux d'approvisionnement en aliments de poisson à coûts abordables</p>		
Solidité technique	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Cloisonnement offre et demande de produits aquacoles</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assurer une planification de la production basée sur une estimation de la demande du marché</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faible appropriation des écosystèmes favorables à l'aquaculture</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en place des systèmes de production selon la caractérisation et les référentiels techniques pour les différents espèces</p>		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Modalités d'exécution	Moyen	Faible
Risque: Capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires contribuant à la dispersion des interventions des partenaires.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Mettre en place une Unité d'exécution aux compétences ciblées sur les fonctions techniques et d'ingénierie adaptées aux interventions du PDEA 2) Mobiliser des assistances techniques internationales spécialisées 3) Définir la stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet 4) Assurer une synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur au travers des revues conjointes des investissements et plans d'action y relatifs		
Risque: Retard dans le démarrage des projets affectant l'efficacité du PP	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Mise en œuvre anticipées du FIPS (mécanisme d'avance de fonds du FIDA)		
Risque: Faible capacité de mise en œuvre des projets	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet qui se doit d'être transparent équitable et basé sur la compétence 2) Instituer des contrats annuels de performance du personnel et partenaires de mise en œuvre renouvelés sous réserve d'évaluation satisfaisante		
Suivi-évaluation des dispositifs	Moyen	Faible
Risque: Le système de suivi-évaluation faible dans la collecte, analyse et documentation et diffusion des résultats pour apprécier la contribution réelle du projet aux ODDs	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée 2) Renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, en tirant parti des initiatives du FIDA (Delivery Unit, AVANTI, PRIME, Citizen engagement)		
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personnel du projet	Élevé	Substantiel
Risque: Manque de personnel qualifié en gestion financière, en particulier lorsque le RAF ou le comptable n'a pas d'expérience dans d'autres projets du FIDA.	Élevé	Substantiel

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer des termes de référence du personnel du projet pour s'assurer que des experts qualifiés en gestion financière sont recrutés et maintenus. • Former périodiquement le personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA. • Elaborer un manuel des procédures de gestion précisant notamment les attributions du personnel. 		
Budgétisation du projet	Moyen	Faible
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Retard dans la mise en œuvre du calendrier budgétaire. • Présentation de PTBA peu réaliste. • Exécution de dépenses non autorisées. 	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • PTBA N+1 non objecté au plus tard le 31 décembre N • Mener un processus budgétaire plus participatif et basé sur les capacités réelles du programme. • Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat. 		
Flux de fonds et procédures de décaissement du projet	Élevé	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Non disponibilité de trésorerie suffisante pour les besoins du programme. • Importance du niveau des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution. • Non prise en compte des contributions des bénéficiaires en nature. 	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan de trésorerie trimestriel sur le compte désigné, à actualiser régulièrement. • Former les partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le projet. • Décaisser les fonds des conventions de partenariat sur la base d'un plan d'activités trimestriel à renouveler à hauteur du montant justifié par le partenaire. • Mettre en place un guide de justification des avances. • Mise en place d'une commission d'évaluation des contributions en nature composé du jeune bénéficiaire, des coaches, du représentant du PDEA et du représentant de l'IMF 		
Contrôles internes du projet	Élevé	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion. • Cumul de tâches incompatibles • Faibles capacités des partenaires d'exécution. • Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne 	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les procédures du manuel de gestion sur l'exécution des dépenses du programme. • Respecter les règles de séparation des tâches incompatibles. • Evaluer les dispositifs fiduciaires des partenaires d'exécution avant contractualisation. • Permettre à l'auditeur interne d'étendre son contrôle à l'ensemble des activités du programme. 		
Information comptable et financière du projet	Moyen	Faible

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Retard dans la mise en place du système de comptabilité. • Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable. • Plan comptable non adapté au contexte du programme. 	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'acquisition du logiciel de gestion financière le plus rapidement possible et former les utilisateurs à son utilisation. • Prévoir dans le contrat d'acquisition du logiciel, une assistance comptable sur une période d'une année. • Présenter le plan comptable conformément au SYSCOHADA révisé mais adapté aux spécificités du PDEA. 		
Audit externe du projet	Substantiel	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Inadéquation du mandat de l'auditeur externe. • Retard dans la soumission des rapports d'audit externe. 	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Soumettre les termes de référence de l'auditeur externe à la validation du FIDA. • Procéder au recrutement de l'auditeur interne le plus rapidement possible. 		
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Faible
Risque: Incompatibilité du cadre réglementaire national avec celui du FIDA	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Recours alternatifs aux directives du FIDA selon le cas		
Responsabilité et transparence	Moyen	Faible
Risque: Non-respect des règles et procédures de passation de marchés	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: <ol style="list-style-type: none"> 1) Faire des formations régulières de l'Unité d'exécution du programme, des instances officielles établies et impliquées dans la passation des marchés ainsi que des partenaires de mise en œuvre 2) Assurer un suivi rigoureux des principes et règles et des impératifs de non-objection du FIDA 		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Risque: Faible capacité de maîtrise d'œuvre en passation de marchés	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: <ol style="list-style-type: none"> 1) Recrutement d'assistant(s) spécialisé(s) en passation de marchés en plus du responsable en passation de marchés 2) Mise en place (par arrêté du Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics) d'une commission spéciale de passation de marchés pour le PDEA 		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Risque: Défaillance dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: 1) Etablissement d'un Plan Annuel de Passation de Marchés (pour l'Année N) à la fin de l'année N-1 avec un suivi mensuel et une mise-en-œuvre rigoureuse 2) Appuyer les équipes projets dans la mise à jour et suivi des plans de passation de marchés 3) Suivi rigoureux du processus selon les étapes définies dans le manuel de procédures et la lettre d'arrangement du PDEA en PPM		
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
Risque: Pressions anthropiques sur les aires protégées et la biodiversité	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Aucune activité dans les aires protégées Etude de faisabilité multidimensionnelle avant l'installation des activités et des aménagements Exploitation de sites dédiés et propices Respect de normes Choix des espèces de poissons		
Effizienz des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Moyen
Risque: Pollution des plans d'eau due aux activités aquacoles Pollution des masses d'eau par rejet d'effluents des étangs ou des fermes commerciales et des installations de traitement	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation Surveillance régulière de la qualité de l'eau et prévention de toute forme de contamination Évaluations d'impact environnemental et social pour les fermes commerciales et les unités de transformation Coordination avec MINEPDED et MINEE pour assurer un suivi continu des eaux souterraines Installation des systèmes de surveillance de l'eau et des mesures périodiques des eaux souterraines Mise en œuvre du système de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) Application des mesures de gestion de gestion des risques sanitaires décrites dans le CGES		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque: Conflits potentiels sur les sites propices abritant des installations relevant du patrimoine culturel	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Approche de ciblage inclusif et participatif Non-exploitation de sites protégés Non exploitation sur des sites relevant du patrimoine culturel		

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Peuples autochtones	Faible	Faible
Risque: Risque de marginalisation des peuples autochtones et des autres minorités	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet n'aura pas des interventions dans les zones a populations indigènes		
Conditions de travail	Faible	Faible
Risque: Non-respect de la législation en matière d'emploi Précarité et sous-emplois	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Promotion de modèles économiques rentables et viables (aquastart et aquadev) Promotion d'opportunités d'emplois décents Application des règles d'emplois décents		
Santé et sécurité communautaires	Moyen	Faible
Risque: Non-respect des mesures d'hygiène et d'assainissement sur les lieux de production	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Aménagement de nouveaux étangs respectueux des normes d'hygiène et d'assainissement Mise à niveau des étangs existants Partenariat institutionnel avec le MINEE et MINEPDED pour le suivi du respect des normes Formation et sensibilisation des acteurs Mise en œuvre de plan de sante du projet tel que décrit dans le ESMF		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Faible	Faible
Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Mise en œuvre des recommandations du ESMF		
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible
Risque: Atteinte du seuil d'alerte en matière d'émission de gaz à effet de serre	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Promotion de technologies et de techniques à basse consommation d'énergie et d'émission de gaz		

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Risque: Vulnérabilité des aquaculteurs aux risques climatiques et environnementaux en raison de connaissances limitées	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Mise en œuvre des recommandations du ESMF Développement de systèmes d'alerte précoce ciblés sur les aquaculteurs. Éducation et formation environnementales intégrées des aquaculteurs dans les interventions de formation Mise en œuvre d'activités d'adaptation		
Parties prenantes	Substantiel	Faible
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
Risque: Faible participation des petits aquaculteurs, des femmes et des jeunes dans les instances de planification et de décision	Substantiel	Faible
Mesures d'atténuation: Mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des aménagements aquacoles Partenariat avec l'interprofession de l'aquaculture au Cameroun (IPAC) regroupant les différentes familles de la chaîne des valeurs Mise en place et appui à l'animation des plateformes multi acteurs Soutien au dialogue politique inclusif		
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
Risque: Absence de voie de recours pour les aquaculteurs	Substantiel	Faible
Mesures d'atténuation: Partenariats productifs soutenus par des contrats incluant des clauses sur les voies de recours Appui aux initiatives de veille et d'engagement citoyens Implication actives des promoteurs aquastart et aquadev dans les activités de dialogue politique Mise en place d'un système d'expression et de gestion des plaintes		